

## COMMUNIQUÉ DE LA COALITION POUR LE CLIMAT ET L'AIR PUR (CCAC) RÉUNIE À MARRAKECH

### 8e Assemblée de haut niveau de la CCAC - Novembre 2016, Marrakech

Nous, les ministres représentant les partenaires gouvernementaux de la Coalition pour le climat et l'air pur, en coopération avec nos partenaires non gouvernementaux, reconnaissons que les actions visant à réduire les polluants climatiques de courte durée de vie (à savoir le carbone noir, le méthane et les hydrofluorocarbures) peuvent considérablement ralentir le réchauffement climatique à court terme et sont un complément nécessaire à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> afin de réaliser les objectifs de l'Accord de Paris relatifs à la température, ainsi qu'un grand nombre des Objectifs de Développement Durable.

Nous nous engageons à mettre en œuvre dès maintenant des actions visant à réduire les émissions de polluants climatiques de courte durée de vie et appelons tous les pays à prendre des mesures efficaces pour : ralentir l'accroissement du rythme du changement climatique qui a fait de 2015 et 2016 les années les plus chaudes jamais enregistrées ; améliorer la santé publique en rendant plus propre l'air que nous respirons, en aidant à réduire la pollution de l'air intérieur et extérieur qui est à l'origine de jusqu'à six millions de décès prématurés par an<sup>1</sup> ; et garantir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et maintenir les moyens de subsistance des populations en évitant les pertes de cultures qui peuvent atteindre jusqu'à 52 millions de tonnes par an<sup>2</sup>.

Pour ces raisons, nous encourageons les pays à prendre des mesures visant à réduire le carbone noir, le méthane et les hydrofluorocarbures (HFC), y compris des mesures conformes à leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDN) ; à travailler à augmenter les flux de financement et d'investissement en faveur de ces mesures ; à rendre compte publiquement les émissions de méthane et de HFC conformément aux directives de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ; et à rendre compte publiquement les émissions de carbone noir.

Nous saluons l'amendement au Protocole de Montréal sur la réduction des HFC, adopté en octobre 2016 à Kigali. Il s'agit d'une étape historique dans la lutte contre le changement climatique et de l'une des actions pour le climat les plus significatives prises au niveau mondial en 2016. Nous reconnaissons que la mise en œuvre de l'amendement de Kigali peut permettre d'éviter jusqu'à 0,5 °C de réchauffement au cours du siècle<sup>3</sup> via la réduction progressive des HFC et leur remplacement par des alternatives à potentiel de réchauffement global (PRG) faible voire nul, avec un potentiel d'atténuation du changement climatique supplémentaire lié à l'amélioration de l'efficacité énergétique des équipements de réfrigération et de climatisation. La CCAC est fière

---

<sup>1</sup> Base de données de l'OMS sur la pollution atmosphérique de l'air ambiant au niveau mondial (mise à jour en 2016), [http://www.who.int/phe/health\\_topics/outdoorair/databases/cities/en/](http://www.who.int/phe/health_topics/outdoorair/databases/cities/en/)

<sup>2</sup> Rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) intitulé « Integrated Assessment of Black Carbon and Tropospheric Ozone » (Évaluation intégrée sur le carbone noir et l'ozone troposphérique), 2011, Nairobi, Kenya, et rapport de l'Organisation mondiale de la santé intitulé « Burden of disease from Household Air Pollution for 2012 » (Charge de morbidité liée à la pollution de l'air intérieur pour 2012), 2014.

<sup>3</sup> Xu, Y., D. Zaelke, G. J. M. Velders, V. Ramanathan (2013), The role of HFCs in mitigating 21st century climate change. Atmospheric Chemistry and Physics 13: 6083–6089. [doi:10.5194/acp-13-6083-2013]

d'avoir initié le premier ensemble de 15 bilans nationaux relatifs aux HFC, d'avoir cofinancé des conférences et des études de cas faisant la promotion d'alternatives respectueuses de l'environnement, et d'avoir incité les partenaires à demander un amendement ambitieux sur la réduction des HFC et à prendre les mesures nécessaires pour l'obtenir à l'occasion d'une réunion directive de l'Assemblée de haut niveau (AHN) en juillet 2016.

Nous saluons également la décision de l'Organisation maritime internationale (OMI) de réduire la teneur en soufre des carburants utilisés dans le transport maritime, de 3,5 % à 0,5 % d'ici 2020<sup>4</sup>. Reconnaisant que le carbone noir est un polluant climatique de courte durée de vie en forte expansion, y compris dans l'Arctique où il accélère le réchauffement climatique et la fonte de la banquise, nous appelons l'OMI à chercher comment poursuivre la réduction de ces émissions issues de la navigation maritime.

Afin de contribuer à la réalisation des objectifs de température de l'Accord de Paris, nous mettons à présent l'accent sur des mesures concrètes (présentées ci-dessous), que les partenaires de la CCAC peuvent mettre en œuvre pour réduire les sources majeures de polluants climatiques de courte durée de vie dans les secteurs du transport et de l'exploitation pétrolière et gazière, et nous encourageons toutes les parties prenantes concernées à envisager la mise en œuvre de ces actions. Les partenaires de la CCAC s'engagent à collaborer et à partager leurs expériences avec les États partenaires ayant besoin d'assistance pour assurer leurs engagements.

### **Actions relatives au carbone noir : 1) réduire les émissions de carbone noir par le biais de carburants diesel et de véhicules plus propres et 2) développer des bilans et projections relatifs aux émissions de carbone noir**

Nous nous engageons à renforcer le travail sur le carbone noir, ou « suie », une cause importante de réchauffement climatique et une source majeure de pollution atmosphérique et de problèmes de santé. Nous reconnaissons que les véhicules diesel figurent parmi les principaux responsables de la pollution atmosphérique et du changement climatique, et que des mesures globales sur les carburants et les véhicules, avec un bon rapport coût-efficacité, peuvent permettre de faire baisser les émissions de particules fines et de carbone noir des véhicules diesel à des niveaux proches de zéro dans de nombreux pays.

Nous appuyons la Stratégie mondiale pour l'introduction de carburants à faible teneur en soufre et de véhicules diesel plus propres développée par la CCAC, et nous encourageons les partenaires de la CCAC et les autres parties prenantes concernées à mettre en œuvre ses recommandations, notamment via l'adoption, le respect et l'application de normes internationales sur la qualité des carburants diesel et les émissions de gaz d'échappement pour les véhicules diesel utilitaires légers et lourds circulant sur nos marchés. Les États partenaires de la CCAC suivants sont résolus à élaborer des plans de mise en œuvre nationaux définissant des échéances pour l'introduction de ces normes à l'échelle nationale, si ces standards ne sont pas encore en place :

---

<sup>4</sup> L'OMI statue en faveur d'un nouveau plafond mondial de la teneur en soufre à partir de 2020 : <http://www.imo.org/fr/MediaCentre/PressBriefings/Pages/MEPC-70-2020sulphur.aspx>

*Allemagne, Australie, Bangladesh, Benin, Canada, Chili, Colombie, Côte d'Ivoire, Danemark, États-Unis, Finlande, Guinée, Irlande, Italie, Japon, Kenya, Luxembourg, Mali, Maroc, Mexique, Moldavie, Nigeria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, République Centrafricaine, République Dominicaine, Royaume-Uni, Rwanda, Suède, Suisse, Togo, Tchad, Uruguay*

Par ailleurs, nous reconnaissons l'importance d'améliorer notre compréhension de la contribution des sources d'émissions de carbone noir afin de hiérarchiser les actions et de suivre leur progression. Les États partenaires de la CCAC suivants décident de commencer à élaborer ou de continuer à affiner leurs bilans et projections relatifs aux émissions de carbone noir d'ici la fin de l'année 2017, notamment, comme premier pas, en renforçant leur capacité et leurs efforts pour pouvoir les développer (en prenant en compte les orientations de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance), et de partager avec la CCAC des informations sur les mesures de réduction du carbone noir existantes ou prévues :

*Allemagne, Australie, Bangladesh, Benin, Canada, Chili, Colombie, Côte d'Ivoire, Danemark, États-Unis, Finlande, Guinée, Irlande, Italie, Japon, Kenya, Luxembourg, Mali, Maroc, Mexique, Moldavie, Nigeria, Nouvelle-Zélande, Norvège, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, République Centrafricaine, République Dominicaine, Royaume-Uni, Rwanda, Suède, Suisse, Togo, Tchad, Uruguay*

### **Actions relatives au méthane : réduire les émissions de méthane issues des opérations liées au pétrole et au gaz**

Le secteur du pétrole et du gaz constitue la principale source industrielle de méthane dans le monde et la prochaine occasion importante d'intervention, car des mesures d'un bon rapport coût-efficacité peuvent permettre de réduire ces émissions. Les États partenaires de la CCAC suivants décident de réduire les émissions de méthane issues de l'extraction, du transport et du traitement du pétrole et du gaz naturel par le biais, quand cela est pertinent et peut permettre de réaliser d'importantes réductions, du développement et de la mise en œuvre de stratégies, réglementations, politiques nationales ou actions renforcées de réduction des émissions de méthane, notamment celles qui encouragent l'efficacité énergétique et la substitution de combustibles :

*Australie, Canada, Chili, Colombie, Côte d'Ivoire, Danemark, États-Unis, Finlande, Japon, Irlande, Italie, Mexique, Norvège, Nigeria, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Royaume-Uni, Suède, Tchad*

### **Conclusion**

La responsabilité de la réduction des polluants climatiques de courte durée de vie n'incombe pas uniquement aux ministres de l'environnement. Il est également indispensable que les services gouvernementaux, les gouvernements et les acteurs non gouvernementaux prennent des engagements et des mesures dans ce sens. Nous saluons l'entrée en vigueur rapide de l'Accord de Paris, qui démontre que nous prenons déjà des mesures visant à réduire l'impact des phénomènes météorologiques extrêmes, de la sécheresse, de la pollution de l'air et des autres effets du changement climatique sur les générations actuelles et futures. La réduction des polluants climatiques de courte durée de vie permettra d'obtenir des impacts positifs sur le climat, l'environnement et la santé. Elle contribuera également à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris dans le contexte de

développement durable et des efforts visant à éradiquer la pauvreté – les enfants d'aujourd'hui et de demain nous en remercieront.

Nous encouragerons le renforcement de l'action par tous les pays, notamment via la CCAC, pour continuer à réduire les émissions de polluants climatiques de courte durée de vie, considérerons les opportunités de collaboration au sein de la CCAC pour faciliter la mise en œuvre des actions soutenues dans ce documents, et nous communiqueront nos progrès à l'Assemblée de haut niveau de la 23<sup>ème</sup> Conférence des Parties.